



## Déclaration CAPA du 28 Avril 2021 – SNES/FSU - SNUipp/FSU

La situation sanitaire continue de percuter nos quotidiens professionnels, à l'image de toute la société, avec toujours aussi peu de visibilité sur les différents possibles discutés par ce gouvernement dans les secrets du conseil de défense sanitaire.

Chacun.e aura pu mesurer le gouffre entre la politique menée et les besoins criants des élèves, des étudiants pour la construction de leur avenir, cette génération dont la scolarité est littéralement impactée par l'épidémie de covid-19. La question des moyens est donc plus que jamais cruciale.

Les périodes de confinement, de scolarité hybride et le manque chronique de moyens attribués à l'éducation nationale ont des conséquences préoccupantes sur le plan matériel et financier pour les élèves et les étudiants. Les situations de décrochage scolaire se multiplient et mettent en exergue un creusement des inégalités. La crise sanitaire entraîne une détresse psychologique chez les élèves, les étudiants, les familles et les professionnels.

La circulaire ministérielle du 16 février 2021 indique que les équipes éducatives et notamment les psychologues de l'éducation nationale sont mobilisé-es pour repérer et orienter les élèves en souffrance psychologique. Où sont les réponses du gouvernement ?

Première réponse : le niveau de recrutement de psychologues de l'EN tant dans le 1<sup>er</sup> que dans le 2<sup>nd</sup> degré n'est pas à la hauteur des besoins comme nous l'avons déjà dénoncé.

Seconde réponse, les injonctions : Pour le premier comme pour le second degré, les calendriers institutionnels sont restés inchangés malgré la situation sanitaire.

Dans le second degré, la mise en place en urgence sans aucune préparation ni prise en compte du travail existant, du « printemps de l'orientation » en est un exemple édifiant.

Troisième réponse : le projet de création d'un service de santé scolaire regroupant infirmiers-es, AS, PsyEN revient tel un serpent de mer et ne répond aucunement aux besoins des élèves. De plus, de nouvelles dispositions modifiant le code de l'Éducation, viennent d'être introduites dans le projet de loi pour l'amélioration du service de santé. Elles visent à imposer aux PsyEN la participation aux actions de promotions de la santé, dans l'École pilotées par les ARS. La FSU continue à s'y opposer.

Le ministre prétend prendre en compte ainsi les effets psychologiques et sociaux de la crise sanitaire et sociale. Ce n'est pas la mise en place d'un tel service, rejeté par la majorité des personnels de l'éducation nationale que permettra d'améliorer le mieux-être des élèves et des étudiants.

Quatrième réponse : la persistance des attaques contre le service public d'orientation de l'EN : au moment où les CIO, qui accueillent en présentiel les élèves et leurs familles, sont très sollicités, les fermetures et fusions continuent dans certaines académies, fragilisant ainsi le service public.

Cinquième réponse : la remise en cause du paritarisme. La suppression des commissions paritaires pour les mutations et les carrières, est révélatrice d'une conception asservie de la Fonction publique au gouvernement. Elle limite l'exercice démocratique au sein de la fonction publique d'Etat. La FSU ne peut accepter le développement de l'arbitraire contre le principe d'égalité de traitement créée par la loi dite de Transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs l'ensemble des organisations de psychologues a découvert le 7 avril une proposition de loi portant création d'un ordre. Surfant sur l'impact psychologique de la crise sanitaire et le besoin de psychologues dans tous les domaines de la vie sociale, un groupe de parlementaires « Les Républicains, a déposé cette proposition à l'assemblée. La création d'un ordre ne répond aucunement aux demandes des psychologues mais vise à encadrer leurs pratiques et la régulation de leur exercice professionnel. La FSU y est fermement opposée. cette proposition de loi ferait entrer tous les psychologues, quel que soit leur champ d'exercice dans le code de la santé publique et les affilierait aux professions de santé, assujetties aux directives des ARS. L'autorisation d'exercer ne dépendrait plus seulement de la possession des diplômes requis comme le fixe la loi du 25 juillet 1985 mais d'une autorisation donnée par l'ordre en échange d'une cotisation obligatoire.

### **Concernant notre académie :**

Lors des annonces présidentielles de fin mars sur les mesures de confinement, il est une fois de plus à regretter les balbutiements et approximations de notre administration : 3 annonces différentes dans la même journée !!!! Les premières décisions académiques allant dans le sens d'une fermeture des services au public et le maintien de l'activité en télétravail jusqu'à finalement l'annonce du « vous restez ouverts » et cela 10 mn avant le départ en week-end de 3 jours. Ces revirements mettent une fois de plus les directrices et directeurs de CIO ainsi que les équipes en difficulté dans l'organisation de leur activité et des services ainsi que de la communication vers les EPLE et les partenaires.

Le réseau des CIO de l'académique se trouvent fragilisés par ce manque de consigne claire, mais également les annonces de suppression de postes administratifs, et le nombre important de contractuels.

Et que dire du courrier adressé par le Ministère aux EPLE semant lui aussi le trouble et poussant certains chefs d'établissements à se montrer injonctif sur la présence des psyEN en EPLE pour participer entre autre au printemps de l'orientation quand bien même qu'il n'y a pas d'élèves.

Le stop and go ne peut s'appliquer à des services publics qui nécessite un temps d'organisation.

Depuis le 17 avril 2021, tous les personnels de plus de 55 ans exerçant au contact des élèves en école, collègue et lycée (enseignants, ARSH, ATSEM) bénéficieront de créneaux dédiés de vaccination. Il est à souhaiter que ces possibilités de vaccinations soient offertes également aux psychologues de l'EN et que rapidement cette vaccination soit généralisée quel que soit l'âge. Les psy EN entant que personnel itinérant, sont amenés à fréquenter plusieurs lieux et à côtoyer beaucoup de public.

Nous tenons à souligner le maintien du dialogue social dans notre académie, pour preuve cette CAPA. Suite aux différents courriers, nous sommes heureux de noter les avancées dans le dialogue social avec la mise en œuvre du groupe de travail relatif à la gestion du personnel de l'académie Normande et nous souhaitons poursuivre le travail entamé qui nous l'espérons aboutira au maintien du service public de proximité de qualité.

Les élu.e.s CAPA PsyEN de la FSU